

12 I & CIE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 67 rue de ROME
Les parcs du LUBERON BAT E
84300 CAVAILLON
532 189 800 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier juin,
A 14 heures,

Les associés de la Société 12 I & CIE, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de l'entreprise, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- ✓ Monsieur Jean-Marie CRESCI, titulaire de 90 parts sociales en pleine propriété
- ✓ Madame Christelle LOLLIA, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie CRESCI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'étendre l'objet social à l'activité de l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de placements financiers, valeurs mobilières, instruments financiers et actifs numériques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"- À titre accessoire, l'acquisition, la détention, la gestion et la cession de placements financiers, valeurs mobilières, instruments financiers et actifs numériques au sens de l'article L.54-10-1 du Code monétaire et financier, à l'exclusion de toute activité de prestation de services sur actifs numériques,"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Jean-Marie CRESCI

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J.M. CRESCI', with a long horizontal stroke extending to the left.

Christelle LOLLIA

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'C. LOLLIA', with a large, stylized initial 'C'.